

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021;

NOMINATION

Monsieur Nicolas VAYATIS, professeur des universités, est nommé directeur du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010 .

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Nicolas VAYATIS n°2022-141-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas VAYATIS, directeur du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Nicolas VAYATIS



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010, délégation de signature est donnée à Madame Véronique ALMADOVAR, administratrice du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Véronique ALMADOVAR



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

NOMINATION

Monsieur Damien RICARD est nommé(e) directeur adjoint du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Damien RICARD n°2022-144-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010, délégation de signature est donnée à Monsieur Damien RICARD, directeur adjoint du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice des mêmes délégataires.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Damien RICARD

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010, délégation de signature est donnée à Madame Agnès DESOLNEUX, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Centre Giovanni Borelli (CGB) – UMR 9010.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 3 avril 2023 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 31 mars 2023.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Agnès DESOLNEUX

